

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique avec examen professionnel au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux,

VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 3 quotas de recrutement sont satisfaits,

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique territorial, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2025 :

BRUNON Virginie	Cté de Cnes des SUCS
BERTRAND Pascal	Cté d'AGGLOMERATION du PUY EN VELAY
ESQUIS Hervé	Cté d'AGGLOMERATION du PUY EN VELAY

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 20 juin 2025.

Le Président,
Michel CHAPUIS

